



**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 25 septembre 2017  
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

**Préavis N° 09/2017**

<p align="center"><b>DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'UN ÉLÉMENT DÉCORATIF SUR LA PLACE DE LA GARE</b></p>
--

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET DU PRÉAVIS**

---

A l'occasion des travaux de réaménagement de la Place de la Gare, la municipalité vous propose d'y installer un élément décoratif sous la forme d'un massif comprenant notamment une fontaine, un banc et diverses plantations.

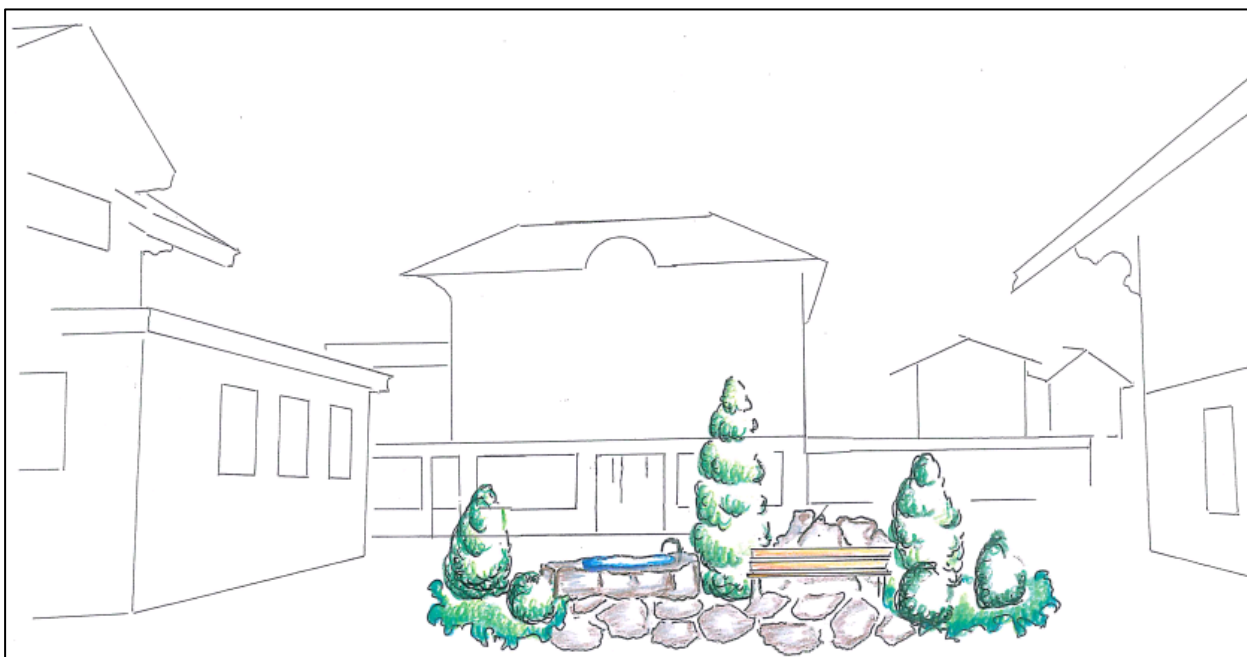
**2. LE PROJET**

---

Comme mentionné à plusieurs reprises ces derniers mois, la Place de la Gare constitue une carte de visite importante pour notre village. Régulièrement la municipalité a été interpellée afin de rendre ce secteur plus chaleureux, celui-ci constituant la première vision du village pour de nombreux touristes.

Notre autorité a donc décidé de vous proposer la création d'un élément décoratif et, pour ce faire, s'est adjoint les services d'une entreprise locale de paysagiste afin de chiffrer ce projet.

Vous trouverez, en page suivante, des croquis de cet aménagement.



### 3. DEVIS

---

Suite au mandat confié par la municipalité, le devis se présente comme suit :

Installation de chantier	CHF	1'200.00
Terrasse et passage	CHF	19'563.30
Drainage	CHF	3'215.00
Préparation du sol et plantation	CHF	14'541.70
Bloc massif	CHF	5'560.00
Fontaine	CHF	20'620.00
Banc	CHF	<u>920.00</u>
Total (HT)	CHF	65'620.00
TVA 2,5% sur CHF 6'696.50	CHF	167.40
TVA 8,0% sur CHF 58'923.50	CHF	<u>4'713.90</u>
Total TTC	CHF	70'501.30
Divers et imprévus 5%	CHF	<u>3'525.06</u>
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b><u>74'026.36</u></b>

La municipalité vous propose d'arrondir ce montant à CHF 75'000.-.

### 4. FINANCEMENT

---

Aucun emprunt n'est nécessaire, le montant de CHF 75'000.- sera financé par la trésorerie courante, par un prélèvement sur le fonds de réserve 9282.06 « Projets sportifs et touristiques ».

La municipalité vous propose d'amortir cet investissement en une fois sur le compte 4400.3312 « Parcs et Jardins – Amortissement ».

### 5. CONCLUSIONS

---

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 24 octobre 2017*

- Vu** le préavis N° 09/2017
- Oùï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à créer un élément décoratif sur la Place de la Gare
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 75'000.-,
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante pour CHF 75'000.-
- **D'autoriser** pour ce faire un prélèvement sur le fonds de réserve 9282.06 « Projets sportifs et touristiques »
- **D'amortir** ce montant, en une fois, sur le compte 4400.3312 « Parcs et Jardins – Amortissement ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 25 septembre 2017 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 24 octobre 2017.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

 \* MUNICIPALITE \*  
\* DE ROUGEMONT \*

André Reichenbach Ronick Lenoir

Délégué municipal :  
- M. Rodolphe Turrian